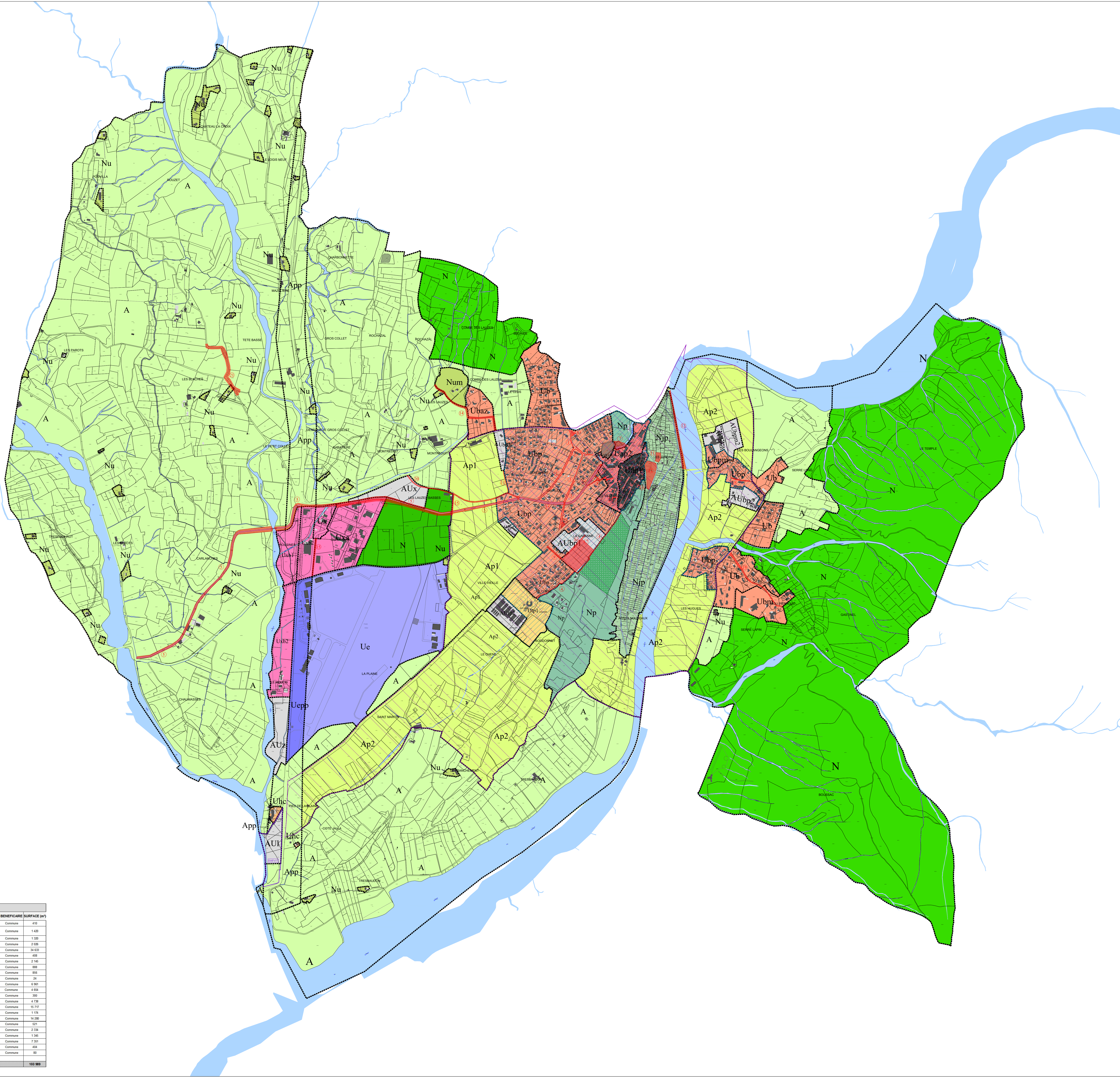


Liste des Emplacements réservés		
INDEX	DESIGNATION DE L'OPERATION	BENEFICIAIRE (SURFACE (m²))
1	Elargissement à 6 m du chemin rural n°2 et son prolongement jusqu'à la voie communale n°2	Commune 1 010
2	Elargissement à 6 m du chemin rural n°2 et son prolongement jusqu'à la voie communale n°2	Commune 1 430
3	Elargissement à 6 m du chemin rural n°4	Commune 1 330
4	Création d'un chemin piétonnier de 3 m pour la liaison centre-ville / zone de loisirs	Commune 2 026
5	Espace vert (promenade et voirie d'eau) à l'entrée de l'emplacement du canal de Ventavon	Commune 34 633
6	Aménagement du cimetière situé à Châteaufort	Commune 468
7	Extension du cimetière	Commune 2 146
8	Liaison piétonnière centre - canal de Ventavon	Commune 888
9	Elargissement de voirie	Commune 856
10	Elargissement de secours pour le château	Commune 34
11	Stationnement rattaché aux besoins du centre et de la zone de loisirs de la Durance	Commune 6 961
12	Aménagement des bords de la Durance en zone de loisirs	Commune 4 564
13	Liaison piétonnière et descente de boudgès	Commune 300
14	Elargissement et création voirie	Commune 4 738
15	Liaison piétonnière et cyclable entre le centre et l'aérodrome	Commune 10 111
16	Passerelle interne	Commune 1 174
17	Bassin de rétention des eaux de ruissellement	Commune 14 280
18	Passerelle externe	Commune 601
19	Elargissement et sécurisation de voirie	Commune 2 334
20	Liaison piétonnière	Commune 1 345
21	Elargissement de voirie	Commune 7 591
22	Aménagement de cimetière	Commune 464
23	Liaison piétonnière	Commune 81
TOTAL		103 989



- Zones Urbaines**
- Ua** Zone équipée et agglomérée de type centre ville, couverte par le règlement de la ZPPAUP
 - Ub** Zone à vocation essentiellement d'habitation, équipée et agglomérée de type extension de village
 - Uba** Secteur de la Combe des Lauzes
 - Ubp** Secteur où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Ubp1** Secteur d'activités médicales et paramédicales où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Uhc** Zone à vocation d'hôtellerie et de commerce
 - Ue** Zone équipée réservée à la piste d'envol et aux installations de l'aérodrome GAP-TALLARD.
 - Uepp** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.
 - Utp1** Zone à vocation touristique sportive et de loisirs, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Ux** Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires
 - Uxa** Zone d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires ayant un lien direct avec l'aérodrome de Tallard.
 - Uxb1** Zones d'activités industrielles, artisanales, commerciales et tertiaires avec dispositions particulières liées à la proximité de la RN85
 - Uxb2**

- Zones A Urbaniser**
- AUbp** Zone destinée à être ouverte à l'urbanisation, principalement d'habitat, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - AUbp1** Secteur de la Garenne soumis à l'article L. 111.1.4 du Code de l'Urbanisme (amendement Dupont).
 - AUbp2** Secteur Inconstructible dans l'attente de la révision du périmètre de Z.P.P.A.U.P.
 - AUbp3** Secteur d'activités médicales et paramédicales où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - AUbp4** Secteur d'activités médicales et paramédicales : projet de relocalisation du centre La Durance
 - AUbp5** Zone à vocation d'activités éducatives, culturelles, sociales, sportives et de loisirs. Inconstructible dans l'attente de la révision du périmètre de Z.P.P.A.U.P.
 - AUX** Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation, à destination principale d'activités.
 - AUpp** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.
 - AUI** Secteur à caractère naturel destiné à être ouvert à l'urbanisation, à destination principale d'activités tertiaires de logistique

- Zones Agricoles**
- A** Zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.
 - Ap** Secteur d'application du règlement de la Z.P.P.A.U.P.
Il se décompose en deux sous secteurs :
 - Ap 1 : " zone foncée "
 - Ap 2 : " zone blanche "
 - App** Secteur correspondant à une bande où s'applique une protection paysagère renforcée.

- Zones Naturelles**
- N** Zone équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.
 - Njp** Secteur correspondant à des jardins et de l'élevage de basse cour, où s'applique le règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Np** Secteur correspondant à l'application du règlement de la Z.P.P.A.U.P.
 - Nu** Secteur construit non conforme à la vocation agricole de la zone, qui a dû être identifié pour permettre l'aménagement intérieur des bâtiments voire leur changement de destination et une extension limitée.
 - Num** Secteur à vocation à accueillir des activités paramédicales

Indice z : secteur où des risques naturels ont été identifiés

- Zone blanche de la ZPPAUP
- Zone foncée de la ZPPAUP
- Emplacements Réservés
- Espace Boisé Classé

Hydrographie Indicative

Fond : cadastre DGFiP mise à jour 2016

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)

COMMUNE DE TALLARD (05170)

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2.1. PLAN GENERAL

PLU approuvé le 17/01/2005
Révisions simplifiées n°1 et n°2 approuvées le 11/02/2008
Modification simplifiée n°1 approuvée le 04/10/2008
Modification simplifiée n°1 approuvée le 10/09/2012
Modification simplifiée n°2 approuvée le 16/04/2013
Révision simplifiée n°3 approuvée le 21/05/2013
Modification simplifiée n°3 approuvée le 05/05/2014
Révision simplifiée n°1 approuvée le 22/02/2016
Modification simplifiée n°4 approuvée le :

Echelle : 1/7000^m

Alpicité
Initiative, Partage, Environnement

SARL Alpicité - avenue de la Chapelle,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04 92 46 51 80
Mail : alpicite@alpicite.com